

Brossard poursuit ses efforts pour enrayer l'herbe à poux

Brossard, le 7 juillet 2016 – La Ville de Brossard poursuit ses efforts afin de contrôler l'herbe à poux sur son territoire et elle invite ses citoyens à collaborer pour tenter d'éliminer cette plante nuisible.

Caractéristiques

Présente de la mi-mai à la mi-octobre, cette annuelle s'établit aisément dans des milieux peu propices aux autres végétaux tels que les chantiers de construction, les sols pauvres et les terrains vacants.

Elle mesure entre 5 centimètres et 1,5 mètre, et l'extrémité de ses feuilles vertes est très arrondie. On la reconnaît facilement par ses fleurs vertes et jaunes, en forme d'épis, ainsi que par sa tige ferme et couverte de poils fins qui la distingue de l'herbe à la puce.

Au Québec, particulièrement au mois d'août, une personne sur sept souffre de la rhinite saisonnière causée par la pollinisation de l'herbe à poux. Communément appelée rhume des foins, cette allergie se manifeste par différents symptômes, dont 50 % à 90 % d'entre eux sont provoqués par l'inhalation des grains de pollen.

Comment l'éliminer ?

La méthode la plus efficace et la plus écologique pour l'éradiquer est de la déraciner à la mi-juillet, soit avant sa période de pollinisation. Cette technique s'avère très simple, car ses racines sont situées à la surface du sol. De plus, une **coupe biennale, soit vers le 15 juillet et le 15 août**, permet de diminuer la quantité de plants, la concentration de pollen dans l'air ainsi que la sévérité des symptômes.



Rappelons que, contrairement à l'herbe à la puce, cette plante n'occasionne aucune réaction cutanée lorsqu'elle est manipulée.

Comment différencier l'herbe à poux et l'herbe à la puce ?

Nous vous invitons à consulter les feuillets d'information relatifs à ces mauvaises herbes sur le site internet de la Ville, à **brossard.ca**, (section « Services aux citoyens », rubrique « Environnement », onglet « Qualité de vie et nuisances »).

Poursuite des efforts menés par la Ville

Depuis 1999, la Ville mandate une entreprise chaque année pour appliquer une solution saline sur divers terrains municipaux, dont les pistes cyclables et les bassins de rétention, afin de contrôler la propagation de l'herbe à poux. Un seul arrosage est planifié au cours de l'été, soit en juillet, et un second sera réalisé si nécessaire.

Sensibilisation des citoyens

Les enviroconseillers de la Ville continuent de sillonner les rues à vélo dans le but de sensibiliser la population sur cette problématique et sur les différentes méthodes de contrôle existantes.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard • 450 923-6311